**Motion 1 sur la DHG 2016-2017 mise au vote par les élus enseignants au Conseil d’administration du Collège Le Parc le jeudi 10 mars 2016**

Les élus du personnel enseignant du Collège Le Parc refusent de voter la DHG pour l’année 2016-2017. En effet, celle-ci, qui s’inscrit dans le cadre de la réforme du collège prévue pour la rentrée 2016 entérine pour notre établissement :

* le plafonnement des heures de cours à 26h par niveau,
* la fin des dispositifs d’aide personnalisée en 6e et de PPRE en 5e,
* la fin des classes européennes,
* la fin de l’option DP3 en 3e,
* une option latin au rabais (perte de 3 heures de cours sur les 3 niveaux 5e 4e 3e),
* Une marge de 2.75 par classe notoirement insuffisante car c’est sur elle que devront être prélevés : l’enseignement de complément latin, des petits groupes de langue ou de sciences expérimentales ou de soutien pour les élèves en difficulté ce qui revient à choisir sur chaque niveau ce qui devra être sacrifié,
* la fin de de la préparation à l’oral d’histoire des arts au brevet des collèges qui avait supposé une grosse préparation de la part de professeurs qui s’y étaient beaucoup investis et qui permettaient à certains élèves de remonter leur note de brevet

En outre les élus enseignants demandent que soient prévus les moyens pour que les élèves puissent choisir une autre deuxième langue vivante que l’espagnol

D’autre part ils voudraient avoir l’assurance que les moyens pour la classe bilangue qui leur a été octroyée par le rectorat ne soient pas à prendre sur la marge « autonomie réglementaire » de 66hcar ils n’apparaissent pas dans la dotation plancher de 624h (24 X 26).

Ils demandent enfin que soit créé un deuxième poste de physique puisque l’introduction de la physique en 6e prévue par la réforme devrait permet l’ouverture de ce poste.

**Motion 2 mise au vote par les élus enseignants au Conseil d’administration du Collège Le Parc du jeudi 10 mars 2016 sur la réforme du collège**

Les élus enseignants du collège Le Parc considèrent que l’arrêté du 19 mai 2015 qui prévoit la réforme du collège 2015, pris sans aucune concertation par la Ministre suite à d’importantes protestations publiques des professeurs, nie l’expertise qu’ils sont acquise dans leur métier en ignorant leur point de vue. Ils considèrent aussi que, si une réforme est nécessaire pour améliorer l’efficacité de l’Education nationale, celle qui leur est imposée ne va pas dans le bon sens pour plusieurs raisons :

1) parce qu’elle risque d’accroître les problèmes des élèves en difficultés

- en les privant d’horaires disciplinaires ce qui rend plus aléatoire l’acquisition des connaissances de base,

- en ne leur offrant aucun véritable dispositif de soutien,

- en interdisant les redoublements même à la demande des parents ;

2) parce qu’elle risque de désorganiser le travail des enseignants

- en leur imposant de renouveler le contenu des programmes sur tous les niveaux à la fois sans avoir la certitude de pouvoir compter sur un manuel,

- en les contraignant à prélever sur l’horaire de leur matière des enseignements de complément (EPI, AP) dont les objectifs leur apparaissent flous tout en leur enjoignant de finir les programmes,

- en ne leur donnant aucun moyen supplémentaire pour réaliser ces nouveaux enseignements de complément ni en concertation ni en matériel de documentation ni en postes informatique ni en connexion à haut débit ni en locaux adaptés

3) parce qu’elle abaisse la qualité de l’enseignement

- en supprimant des options,

- en diminuant les horaires disciplinaires,

- en imposant une logique curriculaire des programmes qui combinée à la variabilité locale des enseignements de complément risque d’entraîner de fortes inégalités entre les collèges,

- en entraînant des ruptures de continuité dans les enseignements : passage sans transition d’un programme à un autre, risque de non continuité pour les élèves en cas de déménagement.